

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 mars 2018**

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2018

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1 - Budget Général 2017 : Compte administratif .....  | <i>Délibération</i> |
| 2 - Budget Général 2017 : Compte de Gestion .....   | <i>Délibération</i> |
| 3 - Fiscalité directe locale 2018 : Proposition d'évolution .....   | <i>Délibération</i> |
| 4 - Dotation scolaire 2018 : Proposition .....  | <i>Délibération</i> |
| 5 - Budget Général 2018 : Proposition .....   | <i>Délibération</i> |
| 6 - Centre de loisirs : Proposition de convention avec Vairé pour l'accueil d'enfants les mercredis et petites vacances scolaires ..... | <i>Délibération</i> |
| 7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner .....  | <i>Délibération</i> |
| 8 - Celt'Ilonne : Point d'information   |                     |
| 8.1 Equipements scéniques : choix du prestataire .....  | <i>Délibération</i> |
| 8.2 Gardiennage du site : choix du prestataire .....  | <i>Délibération</i> |
| 9 - Questions diverses  |                     |

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, , HEURION Ludmila, BATY Laurent, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, COURANT Nicolas, PIERRET Jimmy, COURANT Frédéric, GILLET Véronique.

Étaient absents excusés : MENARD Gaël (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), MIGNE Bertrand (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), BONNIN Sylvie (pouvoir donné à HEURION Ludmila), SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à BOSSARD Francis), GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), MANDRET Michel (pouvoir donné à MONNEREAU Thierry), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à FERRE Isabelle)

Étaient absents : BEJARS Muriel, RAFFIN Stéphane

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2018 est validé

**1 – BUDGET GENERAL : Compte administratif 2017**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 815 100,07	2 396 968,57
	Section d'investissement	1 614 835,40	806 368,99
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		134 813,74
	Report en section d'investissement (001)		927 726,74
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 429 935,47	4 265 878,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	565 834,21	119 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	565 834,21	119 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 815 100,07	2 531 782,31
	Section d'investissement	2 180 669,61	1 853 095,73
	TOTAL CUMULE	3 995 769,68	4 384 878,04

M. le Maire rappelle que le compte administratif retrace la gestion communale du budget 2017. Il souligne l'implication de chacun dans la maîtrise des dépenses.

Après avoir exposé, chapitre par chapitre les dépenses réalisées en 2017, M. le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal a vérifié la concordance du compte administratif et du compte de gestion puis validé le compte administratif comme présenté à l'UNANIMITE

## 2 – BUDGET GENERAL : Compte de gestion 2017

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est géré par la Trésorerie. Il s'agit de valider l'adéquation parfaite avec le compte administratif. Le conseil municipal valide le Compte de gestion 2017 à l'UNANIMITE

## 3 – FISCALITE DIRECTE LOCALE : Proposition d'évolution pour 2018

M. le Maire rappelle que la fiscalité directe locale reste l'un des éléments indispensables à l'évolution des recettes de la commune. Sans information sur la compensation de la Taxe d'Habitation et afin de maintenir son niveau d'investissement au service des Islais, M. le Maire propose faire évoluer la fiscalité directe de 2 % ce qui porterait les taux comme présenté :

- Taxe d'Habitation : 18,59 %
- Taxe Foncière (bâti) : 17,51 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 47,60 %

M. Jimmy Pierret demande s'il est possible d'appliquer une augmentation partielle, c'est-à-dire sur l'une ou l'autre des taxes mais non pour toutes. M. le Maire lui indique que ce n'est pas ce qui est retenu pour cette proposition car non possible

Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE

## 4 – DOTATION SCOLAIRE 2018 : Proposition

M. le Maire rappelle que le calcul de cette dotation est basé sur le coût de fonctionnement de l'école publique de l'année précédente et présente le bilan 2017 qui s'établit à 91 701,80 € pour 146 élèves soit 628,095 €/élève dont le détail est le suivant

Nature dépenses	Pour mémoire 2016	Montants émis en 2017	
Fournitures divers (60623+60631+606328+6064+60682+61558)	2 758,83 €	1 298,41 €	
Fourn.scolaires 60676	7 160,20 €	7 999,42 €	
Entretien Bâtiment 61522+6283	1 335,77 €	713,40 €	
Maintenances 6156	2 176,99 €	4 113,00 €	
Photocopieur	1 350,70 €	2 404,88 €	
alarme	478,88 €	410,88 €	
extincteur	220,91 €	422,24 €	
Contrat entretien chaudière et électricité	126,50 €	875,00 €	
Assurance bâtiment	963,17 €	904,59 €	
Frais télécommunications	1 570,07 €	1 890,38 €	
Electricité	5 684,21 €	4 748,52 €	
Gaz	2 539,35 €	2 384,93 €	
Eau	733,11 €	395,87 €	
Charges personnel atsem	69 581,46 €	51 220,73 €	
Charges personnel entretien	9 952,14 €	11 967,21 €	
Charges personnel services techniques	5 690,58 €	4 065,34 €	
<b>TOTAL</b>	<b>110 145,88 €</b>	<b>91 701,80 €</b>	
Soit par élève	<b>719,91 €</b>	<b>628,09 €</b>	-12,75%

Nbre d'élèves à l'école publique au 1er janvier 2018 : 146	(153 en 2017)		
Nbre d'élèves à l'école privée au 1er janvier 2018 : 98	(95 en 2017)		
	2016	2017	
Subvention OGEC : =	68 391,23 €	61 553,26 €	
1er Acompte	22 797,08 €	20 517,75 €	
2ème acompte septembre 2018	22 797,08 €	20 517,75 €	
Solde décembre 2018	22 797,08 €	20 517,75 €	
<b>DONC DEPENSES TOTALES ECOLES</b>	<b>178 537,11 €</b>	<b>153 255,06 €</b>	<b>-14,16%</b>

Il propose alors au conseil municipal de retenir cette somme qui induit une dotation à l'école de Ste Anne de 61 553,31 € pour 98 élèves. Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE.

## 5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. le Maire rappelle que le compte administratif est à mettre en parallèle avec le compte de gestion. Ils sont le reflet de l'activité du budget de l'année écoulée et se doivent d'être en parfaite adéquation. Le compte administratif est géré par la commune et le compte administratif par la trésorerie.

Le compte administratif relevant de la gestion communale, M. le Maire ne peut participer à son examen et validation qui quitte la salle. M. Jean-Luc Pinguet, doyen de l'assemblée présente alors le compte administratif 2017 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 815 100,07	2 396 968,57
	Section d'investissement	1 614 835,40	806 368,99
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		134 813,74
	Report en section d'investissement (001)		927 726,74
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 429 935,47	4 265 878,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	565 834,21	119 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	565 834,21	119 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 815 100,07	2 531 782,31
	Section d'investissement	2 180 669,61	1 853 095,73
	TOTAL CUMULE	3 995 769,68	4 384 878,04

Le conseil municipal valide le compte administratif 2017 à l'UNANIMITE (M. le Maire n'ayant pas participé au vote)

## 6 – COMPTE DE GESTION 2017

Dans le prolongement de l'adoption du compte administratif, le conseil municipal ayant constaté sa parfaite adéquation, le Compte de Gestion 2017 est validé à l'UNANIMITE

## 7 - BUDGET GENERAL 2018

M. le Maire présente tout d'abord la partie fonctionnement du budget général 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 544 056 €. Il indique que le budget présente une légère évolution qui résulte essentiellement des évolutions de charges du personnel et mesures compensatoires qui s'imposent à la collectivité. La volonté d'organiser le festival Celt'Ilonne a également un impact tant en dépenses qu'en recettes. Il est cependant à noter que le budget 2018, si l'on excluait ces deux évolutions, serait presque identique au budget précédent.

Pour ce qui concerne le programme d'investissement qui s'élèvera à 2 947 367.07 € M. le Maire rappelle les programmes prioritaires que sont l'église, l'école des Salines, l'Ilot Mandret et la Salorge qui est en fin de travaux. Il s'agit cette année encore d'un budget ambitieux.

Le budget 2018 est adopté à l'unanimité

## 8 – CENTRE DE LOISIRS DE VAIRE

Le centre de loisirs de Vairé qui connaît des effectifs parfois restreints se voit régulièrement dans l'obligation d'annuler l'ouverture de son centre, laissant ainsi des familles en difficulté de mode garde. Ils sollicitent donc la possibilité de faire accueillir leurs enfants au sein de notre structure dans de tels cas. Mme Isabelle Ferré, Adjointe en charge des affaires scolaires/Jeunesse précise qu'il est important d'offrir cette possibilité aux familles mais propose de faire préciser dans la convention qui interviendra entre les deux collectivités que cet accueil se fera sous couvert de nos animateurs tant que le taux d'encadrement des adultes présents le permet. Si l'accueil des enfants de Vairé devait nécessiter la présence d'un animateur supplémentaire, ce serait alors la Mairie de Vairé qui mettrait un membre de son équipe à disposition.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITE

## 9 – CELT'ILONNE

M. le Maire indique qu'il n'a pas été amené à prendre de délibérations supplémentaires dans le cadre de la délégation que lui a donnée le conseil municipal.

Il indique que la campagne de communication est en cours de validation et qu'au-delà des nombreux spots diffusés par les radios RCA ou Virgin, et ceux diffusés par les panneaux lumineux des principales villes du secteur, des flyers seront distribués dans tous les commerces et campings de l'agglomération. Il agit véritablement maintenant du lancement de la campagne de communication.

D'autre part, M. le Maire indique avoir eu rendez-vous avec M. le sous-Préfet, les services du SIS et de la gendarmerie afin de présenter le dossier de sécurité du Festival. Celui-ci a été validé par les autorités concernées.

Pour ce qui concerne l'organisation matérielle, comme validé lors du dernier conseil municipal, les deux conventions de partenariat ont été signées entre le comité des fêtes et l'association Fest'Illonne. Une réunion publique a eu lieu afin de présenter le Festival et solliciter l'aide de bénévoles.

M. le Maire rappelle la nécessaire implication de chacun et sollicite alors les disponibilités des membres du conseil municipal afin de répondre au mieux aux besoins.

<u>MERCREDI 18/7/2018</u>	<u>JEUDI 19/07/2018</u>	<u>VENDREDI 20/7/2018</u>
Nicolas Courant		
Laurent Baty	Laurent Baty	Laurent Baty
Jean Luc Pinguet	Jean Luc Pinguet	Jean Luc Pinguet
Isabelle Ferré (modifiable)		Isabelle Ferré (modifiable)

Pour ce qui concerne les activités de tractage et de besoins avant la manifestation, les élus suivants font part de leur disponibilité : Francis Bossard, Thierry Monnereau, Jimmy Pierret, Nicolas Courant, Véronique Gillet, Frédéric Courant, Ludmila Heurion, Isabelle Ferré.

## 10 – CELT'ILONNE : équipements scéniques

M. le Maire rappelle que le Festival nécessite des équipements scéniques professionnels. Sur la base d'un cahier des charges établi avec notre prestataire FB Conseil, trois entreprises spécialisées ont déposé une offre de prestation comme suit :

	Scène (TTC)	Son (TTC)	Lumière (TTC)	Total (TTC)
YMPRO	28 563,00 €	18 543,60 €	16 932,60 €	64 039,80 €
AUDIO SUN	18 018,00 €	29 989,19 €		48 007,19 €
GPS Evénements	16 680,00 €	27 636,00 €	18 336,00 €	62 652,00 €

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de retenir la société Audio Sun

## 10 – CELT'ILONNE : Gardiennage et sécurité du Festival et des animations estivales

M. le Maire indique qu'une consultation a été organisée concernant la sécurité du festival et des autres manifestations estivales. Trois sociétés ont déposé une offre comme suit :

	Vide greniers	Fête des vieux métiers	Mercredis de l'été	Celt'Ilonne	Total (TTC)
Prestataires	*22/04, *24/06, *05/08 jour : 2 agents	*21/07 soirée : 3 agents *21/07 concert : 8 agents *21/07 nuit : 3 agents	* 2 agents	*16/07 nuit : 1 agent *17/07 nuit : 2 agents *18, 19, 20/07 jour : 4 agents *18, 19, 20/07 festival : 13 agents * 21/07 nuit : 2 agents	
PCI	1 605,12 €	2 721,84 €	417,12 €	12 996,72 €	17 811,76 €
Actilium	1 698,30 €	1 874,48 €	457,84 €	13 337,03 €	17 367,65 €
GPS Sécurité	1 615,07 €	1 759,22 €	422,28 €	12 289,00 €	15 663,29 €

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de retenir la société GPS SECURITE

## 11 – Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les biens suivants, M. le Maire ne participant pas au vote :

- AP 152, 169, 161 : Terrain – Les Minées
- AE 74 : Habitation + Terrain – 20 Rue de la fontaine perdue
- ZH 21 : Terrain – Les Bajonnières
- AC 325, 326, 327 : Habitation + Terrain – 9 Rue de la fée
- AM 320p : Terrain – 7 Rue des Mouettes
- AE 178 : Terrain + Habitation – 6 Impasse beau soleil
- AI 185 : Terrain + Habitation – 45 Rue de la Touche
- AO 52 : Terrain – Impasse de l'ileau
- AP 156, 172 : Terrain – Les Minées
- AC 333 : Terrain – 11 Rue du Pré Neuf
- AL 374 : Terrain – Le grand rochais
- AO 6 : Habitation + Terrain – Rue du Courroux
- AN 428 : Terrain – Rue des Mouettes
- AI 166 : Habitation + Terrain – 4 Impasse des Mimosas
- ZL 58 : Habitation + Terrain - 3 Rue du Courroux
- AC 299, 328 : Habitation + Terrain – 1 Rue des Marguerites

## 12 – Questions diverses

### 12.1 Reconnaissance de catastrophe naturelle

M. Le maire rappelle avoir été sollicité dès 2016 par sept habitants de la commune ayant des fissures sur leurs habitations dont ils identifient la cause comme étant la sécheresse du printemps/été 2016. Seule une reconnaissance de catastrophe naturelle leur permettrait d'être indemnisé par les compagnies d'assurance.

Cette procédure passe par la sollicitation d'une commission interministérielle via les services préfectoraux, ce qui a été fait en décembre 2016. Ce sont plus de 30 communes du Département qui ont engagé la même procédure et toutes se sont vu refuser ladite reconnaissance en octobre 2017. Après conseil auprès de Me Tertrais avocat spécialiste en urbanisme, M. le Maire a décidé de former un recours gracieux.

Ce recours ayant fait l'objet d'un nouveau rejet de la commission interministérielle, M. le Maire est désormais sollicité par les habitants concernés afin d'engager une action auprès du Tribunal Administratif comme semblent l'engager une dizaine de communes parmi les trente-trois ayant initialement sollicité la reconnaissance de catastrophe naturelle.

M. le Maire ne s'étant pas vu déléguer la capacité à ester en justice au nom de la commune il sollicite l'avis du conseil municipal sur ce point. Il propose au conseil municipal de prendre attache auprès de Me Tertrais et le cas échéant de l'autoriser à engager cette procédure.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise M. le Maire à prendre conseil auprès de Me Tertrais et mandate M. le Maire pour engager ladite procédure s'il le juge nécessaire.

#### 12.2 Entretien des bornes incendie

M. Jimmy Pierret interroge sur les bornes incendie et leur entretien qui semble insuffisant à certains. M. Francis Bossard indique que les services de sécurité sont passés afin de répertorier les besoins. Il y a une commission tous les ans qui contrôle tous les équipements (57 points) sur la commune. Les travaux d'entretien nécessaires sont réalisés chaque année.

#### 12.3 Ilot Mandret

M. Stéphane Violleau présente une vidéo du projet de la réhabilitation de l'Ilot Mandret.

Fin de séance 23 h